

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS286/3
15 avril 2003

(03-2068)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – CLASSIFICATION DOUANIÈRE DES MORCEAUX DE POULET DÉSOSSÉS ET CONGELÉS

Demande de participation aux consultations

Communication des États-Unis

La communication ci-après, datée du 10 avril 2003, adressée par la Mission permanente des États-Unis à la Délégation permanente de la Commission européenne, à la Mission permanente de la Thaïlande et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Je me réfère à la demande de consultations présentée par la Thaïlande au sujet de la question *Communautés européennes – Classification douanière des morceaux de poulet désossés et congelés*, distribuée le 31 mars 2003 (WT/DS286/1). Les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres prenant part aux consultations ainsi que l'Organe de règlement des différends du désir des États-Unis d'être admis, conformément à l'article 4:11 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, à participer à ces consultations. Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans cette question. Avant 1997, l'Union européenne ("UE") était un important marché d'exportation pour les volailles des États-Unis, en particulier pour les morceaux de volaille. Par exemple, les exportations de volaille des États-Unis à destination de l'UE ont dépassé les 50 millions de dollars en 1996. Une question commerciale apparue depuis a réduit les exportations des États-Unis vers l'UE. Toutefois, une fois cette question résolue, nous pensons que l'UE redeviendra un important marché d'exportation pour les volailles des États-Unis.

Cette conclusion est étayée par le fait que les États-Unis sont un important producteur et exportateur de volaille au niveau mondial. Au cours de la période 1996-2001, leurs exportations de volaille (SH0207) dans le monde se sont élevées en moyenne à près de 2 milliards de dollars; et pendant cette période, elles ont dépassé les 2 milliards de dollars à de nombreuses reprises (par exemple en 2001). En outre, une part importante de ces exportations consiste en morceaux congelés (SH020714). Au cours de la période 1996-2001, les morceaux de volaille représentaient environ 75 pour cent des exportations totales des États-Unis.
